



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Ouverture de la commande des cartes pour les secondes LGT/LP ; 4èmes SEPA ; 3èmes Prépa Métiers ; CAP 1 pour l'année scolaire 2023/2024 : **6 juin 2023**

Rendez-vous sur votre Espace Bénéficiaire <https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/Beneficiaire/Views/Accueil.aspx> et ensuite : déposer une demande de pass'Région <https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/Beneficiaire/views/Inscription/CharteEngagement.aspx>

Attention : Pour faire votre demande de carte il vous faut impérativement disposer :

- d'une adresse mail valide
- d'une photo d'identité scannée au format PNG, JPEG ou PDF ou bien d'une webcam permettant de réaliser une photographie directement depuis le site. Il est possible de faire la demande à partir d'un iPad ou d'un smartphone pour pouvoir prendre la photo en même temps, en téléchargeant l'application gratuite Pass'Région.

Notre établissement est référencé **Lycée Saint-Louis (pour les secondes, 4èmes SEGPA) / Lycée Saint-Louis Annexe Sainte-Barbe (pour les 3èmes Prépa-Métier, secondes Bac Pro, CAP 1).**

Dès que l'établissement a validé votre demande, le « PASS' Région » vous est adressé. (Attention à bien renseigner votre adresse personnelle !)

Deux nouveautés importantes pour l'année scolaire 2023/2024 et ce dès le 6 juin 2023 :

1/ La définition du code d'utilisation des cartes sera intégrée à la commande de la carte : chaque jeune déposant une demande de carte devra choisir un code d'utilisation avant de valider sa demande. Ainsi, tous les nouveaux bénéficiaires du Pass'Région auront défini le code de leur carte avant de la recevoir (sauf dans le cas d'une création de la carte par l'établissement). Ils conserveront la possibilité de réinitialiser ce code à tout moment depuis leur Espace bénéficiaire ;

2/ Les jeunes pourront modifier eux-mêmes leurs coordonnées personnelles (adresse postale, adresse électronique (e-mail), numéro de téléphone, coordonnées du responsable légal) depuis leur Espace Bénéficiaire ;
À ces nouveautés vient s'ajouter la possibilité pour les jeunes de demander, depuis l'écran d'accueil de leur Espace bénéficiaire, le renvoi du lien pour activer leur compte (fonctionnalité en ligne depuis le mois d'avril).

Dates d'utilisation des avantages 2023/2024 :

Du 1er septembre 2023 au 30 juin 2024 pour les avantages « culture », « sport et loisirs de pleine nature » et « santé ».